|  |  |
| --- | --- |
|  | **RENSEIGNEMENTS PRATIQUES RELATIFS**  **AU PORTAIL RESSOURCES HUMAINES HARMONIE** |

**ACCÈS AU PORTAIL**

Lien : <https://portail.harmonie.intranet.justice.gouv.fr/irj/portal/>

**CONNEXION AU DOSSIER PERSONNEL**

Un identifiant de connexion et un mot de passe sont nécessaires. Chaque agent a été destinataire d'un courrier personnel lui indiquant ces informations.

Lors de la première connexion l’identifiant correspond au matricule et le mot de passe à la date de naissance de l’agent sous le format jj.mm.aaaa.

Le mot de passe peut être modifié et une procédure en ligne existe sur la page d’accueil du portail en cas de perte du mot de passe.

**PROCÉDURE DE SAISIE DES VŒUX**

Les vœux sont à saisir sur la **CAP 1821**.

Un mode opératoire expliquant les différentes étapes de la saisie des vœux est disponible sur l'intranet du secrétariat général.

Lien : <http://intranet.justice.gouv.fr/site/sirh/art_pix/Fiche_Pratique_Nouvelle_demande_mutation_portail_agent_v0.6.pdf>

Ce lien est également disponible sur l'intranet des directions gestionnaires.

Attention : à l'issue de la procédure, la fiche de vœux format papier accompagnée des pièces justificatives sera transmise au supérieur hiérarchique.

**PÉRIODE DE SAISIE DES VŒUX**

La période de saisie des vœux est fixée du **29 mars au 29 avril 2024 (23h59)**.

**MODIFICATION / ANNULATION DES VŒUX**

Jusqu'au 24 mai 2024 (23h59), la modification des vœux est possible. L'agent doit se reconnecter et suivre le mode opératoire prévu à cet effet.

Du **29 avril au 24 mai 2024 (23h59), l'annulation partielle ou totale est possible**. L'agent doit se connecter et suivre le mode opératoire prévu à cet effet. **Passé cette date, aucune modification et/ou annulation n'est possible**.

Lien : <http://intranet.justice.gouv.fr/site/sirh/art_pix/Fiche_Pratique_Modifier_demande_mutation_portail_agent_v0.4.pdf>

Toute modification ou annulation devra faire l'objet d'une transmission papier (fiche de vœux modifiée ou formulaire d'annulation) au supérieur hiérarchique.